

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Séance du 7 Février 2008

L'an deux mille huit et le sept février
à 21 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Monsieur Guy HELLE,
au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière du 16 Janvier 2008

Etaient présents : Mme ALQUIER, Mr ANZALONE, Mme BASSO, Mr BEDEL, Mr BENAC B, Mr BENAC C, Mr BENAZET, Mr BERNARD, Mr BOIX, Mr BONEL, Mme BOUFFARTIGUE, Mr BROS, Mr CARON JOURDA, Mr CENA, Mr CESAR, Mr CHERBONNIER, Mme COMA, Mr CONDIS, Mr CORATO, Mme DEDIEU CASTIES, Mr DEJEAN (remplacé par Mr BOUVIER), Mr DELMAS, Mr DESCONS, Mr DESPIERRE, Mr GALY, Mme GAUTRAND, Mr GHIRARDO, Mme GIACOMIN, Mr GOUAZE, Mr HALIOUA, Mr HELLE, Mr ICART, Mr IRIART, Mr LABORDE, Mr LAFAILLE, Mr LECHEVALIER, Mr LEMASLE, Mme LIBERATI, Mme MALET, Mr MICHEL, Mr MINOVEZ, Mme RAGOUILLAUX, Mr ROUGER, Mr ROUJAS, Mr ROUSSE, Mr SEYRAT, Mme SOMPROU, Mme SUZANNE, Mlle TEMPESTA, Mr VALETTE, Mme VIDAL, Mr VIGNES

Etaient excusés : Mme ALLENOU, Mr ASNA, Mr AUDOUBERT, Mr BIMA, Mr CARRERE, Mme CASSIER, Mr CHAUBET, Mr CRABE, Mr DARBAS, Mme DELAVERGNE, Mr DEVIC, Mme FOURTANE, Mr GAY, Mme GRANDET, Mr LACOSTE, Mr LASSALLE, Mme LEVASSEUR, Mme MARCHET, Mme RAFFIT, Mr RIVIERE, Mr RUQUET, Mr SEPOLD, Mr VIDAL

Secrétaire de séance : Mr BONEL

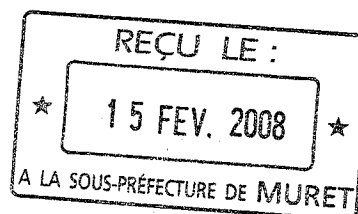
Délibération N° 08.01.19

Objet : Convention de prestation de service avec le SIVOM de Rieux pour l'entretien des voies communautaires

La Communauté de Communes du Volvestre est compétente en matière de création, d'aménagement et d'entretien de la voirie communautaire. A ce titre, elle doit assurer l'entretien des voiries transférées (l'ensemble des voies et chemins communaux) : désherbages, balayage, nettoyage de fossé, passage d'épaveuse, élagage, repérage et remise en état des saignées sur accotements, ...

Dans ce cadre, le SIVOM DE RIEUX VOLVESTRE réaliserait, pour le compte de la Communauté de Communes du Volvestre, différentes prestations d'entretien sur les voies communautaires des communes suivantes :

- Rieux-Volvestre
- Lavelanet de Comminges
- Latrape
- Saint Julien



- Goutevernisse
- Mailholas
- Lacaugne
- Bax
- Gensac sur Garonne

Cette convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles l'entretien des voiries sera effectué.

La convention définit les conditions de prestations de service suivantes :

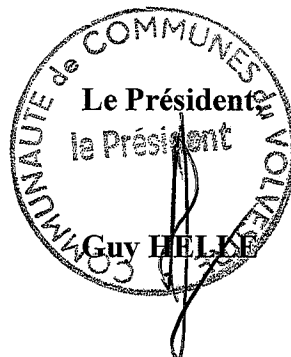
- 40.00 € l'heure d'intervention de l'épaveuse
- 15.50 € l'heure d'intervention de tout agent
- 35.50 € l'heure d'intervention du tractopelle et du camion
- 25.50 € l'heure d'intervention de la mini-pelle, du compresseur, et des matériels assimilés
- 51.00 € l'heure d'intervention de la nacelle

Pour 2008, proposition est faite de reconduire les tarifs définis en 2007.

Après délibération, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité:

- de reconduire cette convention,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces complémentaires utiles à ce dossier.

Pour copie conforme,
Adopté à l'unanimité



Délibération publiée,
transmise au Représentant
de l'Etat et certifiée exécutoire
à compter du .15.02.08.

